

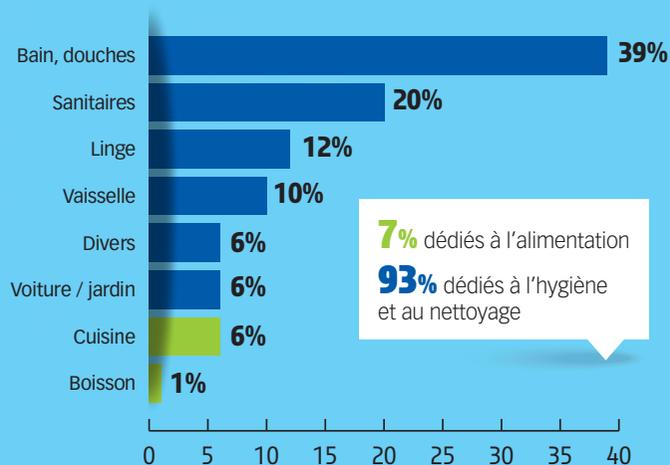
PRIX LOCAUX ?

LE PRIX MOYEN DU SERVICE DE L'EAU EN FRANCE ...



Consommation moyenne annuelle par foyer de 2 à 3 personnes : 120 m³ d'eau (Source : INSEE janvier 2014).

COMMENT NOS USAGES DE L'EAU SE RÉPARTISSENT-ILS ?



Eau du robinet ou eau en bouteille, que boivent les Français ?

Les ¾ (76%) des Français déclarent boire, à la fois de l'eau du robinet et de l'eau en bouteille : ils sont avant tout des buveurs mixtes. Mais ils affichent une préférence pour l'eau du robinet : 66% d'entre eux déclarent boire de l'eau du robinet quotidiennement tandis que seuls 48% déclarent boire de l'eau en bouteille tous les jours ou presque.

(Source : Baromètre TNS Sofres / C.I.EAU 2014)

→ EAU DU ROBINET OU EAU EN BOUTEILLE, QUEL COÛT ?

3,50€ le m³ d'eau du robinet, soit **0,0035 euro** le litre, en moyenne. **L'eau en bouteille coûte de 40 à 300 fois plus cher que l'eau du robinet** (selon la marque).

Votre facture d'eau vous donne le prix de l'eau potable du robinet au m³ (soit 1000 litres). **Comparez dans votre magasin, avec le prix affiché au litre au rayon des bouteilles d'eau...**

→ UNE EAU DE QUALITÉ DIRECTEMENT AU ROBINET !

En France, la consommation d'eau embouteillée est estimée à 118 litres par an et par habitant, soit une consommation de plus de 7,7 milliards de litres pour l'ensemble de la population française en 2014.

**Source La Chambre Syndicale des Eaux Minérales (CSEM).*

De la ressource au verre, l'eau du robinet est plus écologique que l'eau en bouteille.

Bien que des efforts soient menés par les sociétés d'eau embouteillée, l'eau minérale ou l'eau de source, **une fois embouteillée, doit être transportée et livrée au distributeur, au détaillant ; puis le consommateur l'achemine jusqu'à son domicile... Ainsi le transport constitue l'un des facteurs négatifs de l'eau embouteillée avec l'emballage.**

→ ECO BILAN*1 EAU DU ROBINET / EAU MINÉRALE

L'eau du robinet consomme de 90 à 1 000² fois moins d'énergie. Pour arriver jusqu'à votre domicile, l'eau du robinet emprunte quelques-uns des 920 000 km de canalisations³. Ensuite, une fois utilisée, elle repart en direction des stations d'épuration, pour être dépolluée avant son retour dans la nature.

Préférer l'eau du robinet, accessible et disponible 24h/24, 7 jours/7 à domicile, **c'est plus**

pratique, (plus de packs d'eau à porter), **c'est plus écologique,** (pas de transport logistique des bouteilles sur de grandes distances ce qui améliore notre impact écologique). **C'est aussi économiser des ressources naturelles** liées à la production des emballages, et **réduire le poids de sa poubelle** (même si 100% des bouteilles plastiques sont recyclables et elles ne sont réellement recyclées qu'à 50%).

*1) L'écobilan, est une méthode pour déterminer l'impact environnemental d'un produit durant son cycle de vie.

*2) Source : L'étude «Ecobilan eau potable – eau minérale» a été réalisée par ESU-services, bureau expert en ACV (analyse de cycle de vie), sur mandat de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).

*3) 920 000 KM, c'est la longueur du réseau de distribution d'eau potable en 2010, des usines de potabilisation aux compteurs des usagers. Source : RAPPORT FP2E / BIPE 2012

MIEUX CONNAÎTRE L'EAU DU ROBINET



GRAPHIMPRIM 01 49 76 19 19

(Source : C.I.Eau)



Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud



MIEUX CONNAÎTRE L'EAU DU ROBINET

→ RENDRE POTABLE L'EAU NATURELLE

Qu'il s'agisse d'eau souterraine ou superficielle, la ressource en eau est dégradée par divers facteurs.

Ainsi, **au contact des milieux qu'elle traverse, l'eau brute peut se charger :**

- > **de gaz carbonique et d'oxygène** provenant de l'atmosphère,
- > **de matières dissoutes**, provenant des milieux géologiques traversés : calcium, magnésium, sodium, potassium, bicarbonates, sulfates, chlorures et nitrates,
- > **de particules argileuses** en suspension, qui forment une éponge sur laquelle viennent se fixer des bactéries,
- > **de bactéries** et de virus qui prolifèrent dans le milieu aquatique,
- > **de matières organiques** provenant de la décomposition des végétaux.

→ COMMENT PRODUIT-ON DE L'EAU POTABLE ?

L'eau est pompée, en bord de Seine, dans la **nappe phréatique** au niveau du champ captant du Pecq-Croissy (78). **L'eau y est de bonne qualité, mais elle est calcaire.**

Les habitants des communes desservies consomment l'eau produite à l'**usine de Louveciennes**, propriété du **SMGSEVESC**. A l'usine, différentes étapes assurent le traitement de l'eau pour la rendre potable, avant son stockage dans des châteaux d'eau. Une dose de chlore lui est injectée en fin de traitement, afin de garantir une qualité irréprochable 24h/24 au robinet du consommateur, quelle que soit la longueur du réseau de distribution. Les professionnels de la Société des Eaux de l'Ouest Parisien (**SEOP**) mobilisent leurs compétences pour que chacun bénéficie d'une eau répondant aux normes définies par la réglementation. Une fois consommée, l'eau est dépolluée, avant de retourner à la nature.

→ LE CALCAIRE DANS L'EAU

L'eau contient naturellement du calcaire, ou carbonate de calcium, et du magnésium, dont elle s'est chargée lors de son parcours dans la nature.

Si une eau calcaire participe à l'apport journalier en calcium dont l'organisme a besoin, en revanche, **le calcaire contenu dans l'eau constitue la première source d'insatisfaction des consommateurs :**

vieillesse prématurée des lave-linge, lave-vaisselle, **surconsommations énergétiques** pour chauffer l'eau, **dépenses en sel adoucissant**, linge rêche, verres ternes, etc. En Île-de-France, **82 % des consommateurs citent le calcaire comme étant la première cause d'insatisfaction en matière de qualité de l'eau** (source TNS SOFRES CI Eau 2015).

Le **SMGSEVESC** a ainsi pris la décision de créer à Louveciennes **une unité de décarbonatation collective de l'eau qui bénéficiera aux usagers du territoire à partir de début 2017**. Les problèmes d'inconfort et de surcoûts liés au calcaire estimés à 150€/an/foyer, seront ainsi résolus.

→ LA RÉGLEMENTATION QUI ENCADRE LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

L'eau distribuée au robinet doit respecter les normes de qualité définies par le Code de la santé publique. Ces normes reposent sur des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Près de **70 paramètres de qualité sont mesurés.**

Cette réglementation très stricte, qui encadre la production et la



distribution de l'eau potable, doit **satisfaire deux exigences fondamentales :**

- > **de la santé publique :** une eau garantie contre tous les risques immédiats ou à long terme, réels, ou même simplement supposés,
- > **du confort :** une eau agréable à boire, claire, inodore et équilibrée en sels minéraux.

→ LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET EST CONTRÔLÉE

La qualité de l'eau est soumise à un **double contrôle** : un contrôle officiel, qui relève de la compétence du Ministère de la Santé et une surveillance permanente des services des eaux qui contribuent ensemble au respect des paramètres réglementaires. **12,5 millions de résultats d'analyses sont expertisés chaque année** (Source : Direction Générale de la Santé).

Le contrôle officiel consiste en une série de prélèvements effectués sur tout le parcours de l'eau : ressource, usines de traitement et réseau de distribution.

Ces contrôles sont opérés sous l'autorité du Préfet par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

L'autocontrôle des gestionnaires : tout au long du parcours de l'eau, et jusqu'au compteur, les entreprises de l'eau contrôlent également la qualité des eaux qu'elles distribuent et vérifient qu'elles répondent bien aux normes de qualité.

→ **Les contrôles conjugués des pouvoirs publics et des professionnels font de l'eau potable l'un des produits alimentaires les mieux surveillés de France.**